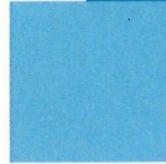




CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

BEAUVAIS
ARGENTINE
SAINT-LUCIEN
SAINT-JEAN



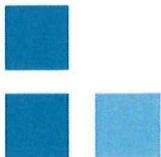
Quartier Saint-Jean : Rénovation réalisée



Quartier Argentine : Rénovation à venir



Quartier Saint-Lucien : Rénovation à venir



Beauvais
CŒUR DE L'OSE, CŒUR DE VIE !



Clésence
Groupe ActiLogement



cdc habitat



ENTRE

L'Etat, représenté par le Préfet de l'Oise, Madame Corinne ORZECZOWSKI,

La Ville de Beauvais, représentée par son Adjoint au Maire en charge de la vie urbaine et de la proximité, Monsieur Mamadou LY,

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, représentée par sa Présidente, Madame Caroline CAYEUX,

Les bailleurs sociaux :

L'OPH de l'Oise dénommé «**OPAC de l'Oise** », représenté par son Directeur général, Monsieur Vincent PERONNAUD,

La SA HLM dénommée «**CLESENCE** », représentée par son Responsable d'agence, Monsieur Gael TAINÉ,

La **SA HLM du département de l'Oise**, représentée par son Directeur général, Monsieur Edouard DUROYON,

La **SA d'HLM du Beauvaisis**, représentée par son Directeur général, Monsieur Pierre FERLIN,

La Société d'économie mixte dénommée «**ADOMA**» filiale du groupe CDC HABITAT, représentée par son Directeur territorial des Hauts-de-France, Monsieur Nicolas DUSART,

L'ESH dénommée «**CDC HABITAT**», représenté par son Directeur Inter-Régional Ile de de France, Monsieur Eric DUBERTRAND,

SA D'HLM dénommée «**1001 VIES HABITAT**», représentée par sa Directrice territoriale Grand Ouest, Madame Myriam BERTRAND.

SOMMAIRE

PREAMBULE

ARTICLE 1 OBJET ET AXES D'INTERVENTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)

1. Objet de la GUP
2. Les évolutions attendues sur la période 2021-2025
3. Les axes d'intervention de la GUP

ARTICLE 2 PERIMETRE D'INTERVENTION DE LA GUP

1. Périmètre d'intervention de la GUP
2. Les différents quartiers concernés

ARTICLE 3 OBJECTIFS GENERAUX ET OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Les objectifs généraux de la GUP
2. Les objectifs spécifiques liés aux quartiers en renouvellement urbain

ARTICLE 4 DISPOSITIF DE PILOTAGE ET D'ANIMATION DE LA DEMARCHE

1. Les instances de pilotages et d'animation de la démarche GUP
2. Coordination technique et outils de la GUP

ARTICLE 5 ENGAGEMENTS DES PARTIES

1. Engagements généraux
2. Engagements de l'Etat
3. Engagements de la Ville de Beauvais
4. Engagements de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
5. Engagement des bailleurs

ARTICLE 6 IMPLICATION DES HABITANTS

ARTICLE 7 DUREE DE LA CONVENTION

SIGNATAIRES

ANNEXES

PREAMBULE

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est une démarche partenariale qui vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. Cette nouvelle convention s'attache à répondre aux enjeux et aux besoins du territoire en matière de gestion urbaine et sociale des quartiers en agissant sur les problématiques quotidiennes : propreté, maintenance, entretien des immeubles et des espaces extérieurs, équipements, aménagement, stationnement, gestion locative et qualité de service, lien social, tranquillité publique, insertion par l'économie etc.

Les partenaires associés étroitement aux démarches de GUP sont : la ville de Beauvais, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les organismes HLM, l'Etat, les acteurs associatifs et les habitants.

Les signataires s'engagent en particulier dans leurs domaines respectifs de compétences et sur les champs identifiés ci-dessous :

- à adapter leurs modes de gestion aux problématiques territoriales rencontrées,
- à renforcer la cohérence de leurs interventions,
- à améliorer la qualité de service rendue aux habitants,
- à accompagner et pérenniser les investissements réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre du nouveau programme nationale de renouvellement urbain (NPNRU).

Les partenaires de la GUP ont mis au point cette nouvelle convention, qui les engage dans la durée, sur des objectifs partagés et des modalités de coopération définies. Elle s'inscrit dans la continuité des démarches engagées depuis plusieurs années.

1/ OBJET DE LA GUP

De nombreux quartiers d'habitat présentent des difficultés en matière de gestion liées au cadre de vie, à l'éco-citoyenneté, à la tranquillité publique : la GUP est un outil qui a pour objectif de palier à réduire ces phénomènes.

La GUP est définie comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Il s'agit d'actes de gestion liés à l'habitat et aux espaces urbains de proximité afin d'améliorer l'entretien et la maintenance des immeubles et des espaces extérieurs, la présence, l'accueil, le gardiennage et la tranquillité publique, l'organisation des espaces publics, le stationnement, la circulation, les services urbains. Les actions traitent des problèmes de fonctionnement relevant du quotidien.

La GUP émane historiquement des projets de rénovation urbaine en vue de préparer, accompagner et pérenniser les projets urbains. Elle est dorénavant une priorité des contrats de ville et tend à se généraliser.

Mis en place par la ville de Beauvais en 2008 au titre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) Saint-Jean, le dispositif a été étendu par convention en 2011 aux deux autres quartiers inscrits en politique de la ville : Argentine et Saint-Lucien ainsi qu'au secteur en veille, la cité des fleurs.

Cette démarche a en effet trouvé un écho porteur au sein des collectivités, des organismes bailleurs et des partenaires de la politique de la ville, dans la mesure où elles constituent des réponses complémentaires aux dispositifs engagés pour transformer les quartiers les plus sensibles : l'accompagnement et la pérennisation des lourds investissements de la rénovation urbaine, mais aussi la qualité du service rendu aux habitants, la réponse à leurs attentes d'un cadre de vie amélioré, le changement de l'image de ces quartiers et pas uniquement de leur forme urbaine.

De manière générale, la GUP vise à :

- Améliorer les interventions de gestion dans l'ensemble des quartiers relevant de la politique de la ville, résoudre les dysfonctionnements techniques du quotidien et éviter les phénomènes de dégradation. La GUP est un levier pour assurer une égalité de traitement entre les quartiers ;
- Accompagner la transformation des quartiers concernés par un programme de renouvellement urbain et permettre aux habitants de s'approprier les changements : la démarche de GUP, en accompagnant les projets dès leur phase de conception, assure la pérennité des investissements réalisés et favorise l'adaptation du projet aux enjeux du territoire.

2/ LES EVOLUTIONS ATTENDUES SUR LA PERIODE 2021-2025

▪ De la GUP corrective à la GUP anticipatrice :

La GUP doit permettre d'améliorer de façon visible le quotidien des Beauvaisiens et des professionnels qui vivent sur le quartier. Les modalités d'intervention et le niveau de service de la GUP seront adaptés aux territoires qui font ou ont fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain, et/ou d'une opération d'aménagement de grande envergure.

Sur ces territoires, la démarche de GUP doit s'inscrire dans le temps long et accompagner les projets dans leurs phases amont, pendant leur mise en œuvre et se prolonger bien au-delà pour assurer la pérennité des investissements.

Ainsi, dans les phases pré-opérationnelles, la GUP accompagnera les projets dès leur phase de conception et de réalisation en anticipant les impacts de ces projets sur les modes de gestion futurs et permettant de tenir compte des usages sur le quartier.

La planification des travaux sera également pensée en amont pour alléger les désagréments liés aux travaux. Alors que le quartier subit une mutation profonde, il s'agit de préparer, tant les Beauvaisiens que la maîtrise d'œuvre, à gérer au mieux les nombreuses et immanquables nuisances, et de conduire le changement de manière la plus sereine possible.

Enfin, sur l'après projet, sera envisagé une veille où seront analysées les nouvelles appropriations d'espace et les dégradations qui pourraient en découler. La GUP pourra apporter une réponse plus rapide en cas de difficulté et chercher des solutions.

A cette fin, la GUP se doit d'être :

Les fonctions de la GUP	La définition	Illustration
La GUP <u>anticipatrice</u>	Anticiper avant l'aménagement, l'usage qui sera fait de l'aménagement de l'espace public	Anticiper les flux de passages des enfants avant de clôturer un parc de jeux en tenant compte de la voirie et de la circulation urbaine.
La GUP <u>corrective</u>	Puisque l'on s'inscrit dans une logique de pérennisation de l'investissement, la GUP permet de corriger les investissements réalisés en fonction de l'usage constaté.	Déplacer un banc, placé sous les fenêtres d'un 1 ^{er} étage d'un immeuble.
La GUP <u>supplétive</u>	Il existe déjà un investissement, il s'agit de compenser la sur-dégradation par un sur-entretien	Adapter les matériaux (peinture anti-graffitis) à l'usage qui est fait de l'équipement.

▪ **L'Abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB), un levier de la GUP**

L'abattement de TFPB permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

Cet abattement est applicable sur l'ensemble du patrimoine social en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), à savoir les quartiers Saint-Jean, Argentine et Saint-Lucien. Une convention a été conclue et acceptée, via la voie d'avenants, pour la période 2016 -2020 à compter du 1^{er} janvier 2016, date de l'entrée en vigueur de la convention cadre portant sur l'utilisation de l'abattement de TFPB.

Dans le cadre de la loi des finances pour 2019, un amendement gouvernemental à proroger de deux ans les contrats de ville en cours, les conduisant à échéance 2022.

Le cadre national détermine les principes d'utilisation de cet abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties ; diverses actions peuvent être engagées par les bailleurs :

- ✓ le renforcement de la présence du personnel de proximité
- ✓ la formation et le soutien des personnel de proximité
- ✓ le sur-entretien
- ✓ la gestion des déchets, encombrants et épaves
- ✓ la tranquillité résidentielle
- ✓ la concertation et la sensibilisation des locataires
- ✓ l'animation
- ✓ le lien social et le vivre ensemble
- ✓ les petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers du NPNRU)

Ces actions permettent d'améliorer au quotidien la vie des Beauvaisiens des quartiers d'habitat social par des micro-interventions, dans le domaine de l'habitat, du cadre de vie et de tranquillité urbaine.

Les parties signataires de cette convention conviennent d'un suivi de l'application de la convention, de la mise en œuvre du programme d'actions menées par chacun des bailleurs. Le programme est établi en cohérence avec l'ensemble des actions du contrat de ville et une partie de ces actions s'articuleront avec le dispositif de GUP suite à un diagnostic partagé entre la ville de Beauvais et les bailleurs sociaux.

La coordination de ce travail partenarial sera assurée via un dispositif de pilotage et de suivi. Chaque bailleur, lors d'une rencontre annuelle avec l' élu en charge de la GUP présentera ses actions réalisées sur l'année et les actions prévisionnelles qu'il envisage pour l'année N+1. Pour ce faire, il devra agrémenter les éléments financiers par des éléments descriptifs de ces actions.

▪ **La sensibilisation des habitants au respect du cadre de vie : proposition d'une action partenariale dans le cadre de la GUP**

La journée de l'environnement, promulguée par le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), est célébrée chaque année le 5 juin. Elle soulève régulièrement les questions essentielles de la protection de l'environnement et ses conséquences sur la qualité de vie des populations et la survie de la planète. Les acteurs de la GUP pourront proposer une action commune autour du tri sélectif, du recyclage, des économies d'énergie, de la biodiversité ou tout autre projet s'inscrivant dans ce cadre avec l'objectif de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et au respect de l'environnement.

3/ LES AXES D'INTERVENTION

La mise en œuvre de la GUP ces dernières années a permis de mettre en exergue des domaines d'intervention prioritaires et récurrents, domaines sur lesquels les signataires s'entendent à mobiliser leurs moyens respectifs.

Ses champs d'intervention prioritaires sont les suivants et seront intégrés à la démarche GUP en amont des interventions :

- Propreté et entretien des espaces extérieurs publics : nettoyage des espaces extérieurs, des parties communes, signalétique, mobilier urbain, collecte des ordures ménagères et des encombrants, traitement des dépôts sauvage, traitement des graffitis,
- Entretien des équipements publics et des espaces privés collectifs : entretien, propreté, maintenance, sécurité,
- Sécurité des biens et des personnes : stationnement automobile, gestion des épaves, sécurité des déplacements, gestion des dégradations volontaires commises sur l'espace public,
- Clarification des questions de domanialité : gestion des tours d'échelle, régularisation foncière,
- Conception des travaux et gestion des chantiers : prise en compte des usages ; participation aux réunions de préparations de chantier pour déterminer le périmètre des bases de vie, les zones de stockage des matériaux, la circulation des engins de chantier, la signalétique, les protections à mettre en place, les dispositions à prendre pour le maintien de la circulation piétonne et routière et le ramassage des ordures ménagères ; veille pendant la période des chantiers sur les sujets de maintien de la propreté et la sécurisation des sites et ses abords,
- Information et sensibilisation des habitants : information et concertation des habitants, actions de sensibilisation menées de manière conjointe ou par les différents signataires dans leur domaine d'intervention (sensibilisation au tri des déchets, à la propreté, économies d'énergie...).

D'autres sujets pourront apparaître tout au long de la mise en œuvre de cette convention, les sujets énoncés ci-dessus n'étant pas exhaustif

ARTICLE 2 – PERIMETRE D’INTERVENTION DE LA GUP

La ville de Beauvais dénombre 56 605 habitants et compte trois quartiers identifiés comme relevant de la politique de la ville et un quartier inscrit en veille :

- le quartier Argentine (8 913 habitants),
- le quartier Saint-Jean (4753 habitants)
- le quartier Saint-Lucien (2703 habitants)
- Le secteur classé en veille : la cite des fleurs

Ils sont inscrits au contrat de ville 2015 – 2022 de la communauté d’agglomération du Beauvaisis.

Le quartier Saint-Jean a déjà bénéficié d’un premier projet national de rénovation urbaine (PNRU) sur la période 2007-2016 et les quartiers Argentine et Saint-Lucien sont concernés par le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024.

1/ PERIMETRE D’INTERVENTION DE LA GUP

La présente convention intervient sur le périmètre réglementaire défini par l’Etat, celui des quartiers en politique de la ville.

La GUP peut également intervenir sur un périmètre élargi de ces quartiers dit périmètre de quartier vécu. Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu’ils fréquentent : écoles, équipements sportifs, zone d’activité etc.

Ce périmètre pourra être réduit ou étendu par décision du Comité de Pilotage pour prendre en compte, le cas échéant, les nouvelles cartographies de la politique de la Ville (rappel contrat de ville 2015-2022).

Dans tous les cas, les modifications feront l’objet d’un avenant à la présente convention.

2/. LES DIFFERENTS QUARTIERS CONCERNES PAR LA GUP

▪ Le quartier Saint- Jean

Le quartier **Saint-Jean** comprend 12 784 habitants, dont 4753 en quartier prioritaire de la politique de la ville. Sur le périmètre du quartier prioritaire, on note une forte représentation de jeunes de moins de 25 ans (42 %) ainsi qu’un nombre de familles monoparentales (24 %) et un taux de pauvreté importants (49 %). Sources : INSEE/RP 2016 ; INSEE, données pôle emploi 2018 ; INSEE fichier local social et fiscal 2014.

Le quartier comprend 1823 logements locatifs sociaux répartis entre l'Opac de l'Oise, organisme Hlm le plus représentatif suivi de CDC Habitat, Clésence, Adoma, 1001 Vies Habitat et la SA HLM du Beauvaisis. Il comprend également près de 1100 logements en copropriétés.

Le quartier Saint-Jean est doté d'équipements publics de proximité tels qu'un centre social (MJA), une médiathèque, une école du cirque et un hôtel de police ; des associations actives, inscrites au contrat de ville comme La Batoude ou Tcho-Café.

▪ **Le quartier Saint-Jean : le PRU achevé, des efforts à pérenniser.**

Le quartier Saint-Jean a fait l'objet sur la période 2007-2016 du premier plan national de rénovation urbaine.

Le PRU Saint-Jean est intervenu dans le périmètre de la ZUS (zone urbaine sensible) ainsi qu'en dehors du site pour améliorer la liaison routière et liaison douce entre le quartier et le cœur de ville, pour rénover des équipements publics majeurs pour les habitants et pour reconstituer l'offre de logements démolis hors site.

Le projet est à ce jour achevé et le PRU a apporté de nombreuses améliorations et transformations positives sur le quartier Saint-Jean. Le bilan est unanimement valorisé par les différents acteurs du projet et différents acquis du projet de rénovation urbaine méritent d'être soulignés.

Le PRU Saint-Jean a notamment participé à la logique d'extension de la dynamique partenariale du PRU à d'autres quartiers, incarnée par la démarche de GUP. Mise en place dans le cadre du PRU, la GUP a fait ses preuves et s'est par la suite développée sur les quartiers inscrits en politique de la ville.

L'ensemble du bilan du PRU reste toutefois à nuancer par la persistance de secteurs présentant des dysfonctionnements liés à l'insécurité et de problématiques de propreté. Les efforts sont donc à poursuivre et des enseignements sont à tirer pour les projets de renouvellement urbain des quartiers Argentine et Saint-Lucien.

▪ **Les quartiers Argentine et Saint-Lucien**

Le quartier **Argentine** comprend 11 711 habitants, dont 8913 en quartier prioritaire de la politique de la ville. Sur le périmètre de la géographie prioritaire, on note une part des moins de 25 ans de 40 % ainsi qu'un taux de familles monoparentales élevé (24 %). Le taux de pauvreté est de 47 %. (*Sources : INSEE/RP 2016 ; INSEE, données pôle emploi 2018 ; INSEE fichier local social et fiscal 2014*).

Le quartier comprend 3157 logements locatifs sociaux répartis entre l'Opac de l'Oise, organisme HLM le plus représentatif, suivi de la SA HLM de l'Oise, Clésence et Adoma. Il comprend également environ 920 logements en copropriété.

Le quartier Argentine est doté d'équipements publics de proximité tels qu'un centre social (MAJI) abritant la maison des projets, une médiathèque, un centre culturel (ASCA) et une maison des familles (LA BULLE) ; des associations actives, inscrites au contrat de ville comme Rosalie.

Le quartier **Saint-Lucien** comprend 2 755 habitants, dont 2 703 en quartier prioritaire de la politique de la ville. Sur le périmètre du quartier prioritaire, on note une part de familles nombreuses très importante (12 %) ainsi qu'une part importante des moins de 25 ans (44 %). Les taux de familles monoparentales (27 %) et de pauvreté (48 %) sont également élevés. (Sources : INSEE/RP 2016 ; INSEE, données pôle emploi 2018 ; INSEE fichier local social et fiscal 2014).

Le quartier comprend 1079 logements locatifs sociaux, répartis entre l'Opac de l'Oise et Clésence et 70 logements en copropriété.

Le quartier Saint-Lucien est doté d'équipements publics de proximité tels qu'un centre social (MALICE) abritant la maison des projets et une médiathèque.

▪ **Les quartiers Argentine et Saint-Lucien, concernés par le NPRNU.**

Les quartier Argentine et Saint Lucien bénéficient du NPNRU 2014-2024 qui va se dérouler sur une période de 8 à 10 ans :

Le quartier **Argentine** va bénéficier de la déconstruction de 396 logements, de la requalification de 967 logements, de la résidentialisation de 325 logements. 72 logements seront construits et seront accessibles dans le cadre du PSLA, de l'accession sociale ou l'accession libre. Un dispositif d'accompagnement auprès des copropriétés est prévu dans le cadre de l'ANAH ; 4 équipements seront déconstruits/reconstruits (groupe scolaire Morvan, gymnase Morvan, salle des fêtes Morvan, crèche Pierre Jacoby), le gymnase Jean Moulin fera l'objet d'une modernisation, la médiathèque de quartier sera agrandi. 14 voiries seront rénovées ou créées, ce qui représente 83 517 m² et un parc urbain en cœur de quartier va être créé pour une surface de 15 793 m², soit un total en espace public et parcs rénovés de 99 310 m² ;

Le quartier **Saint-Lucien** va bénéficier de la déconstruction de 280 logements, de la requalification de 669 logements, de la résidentialisation de 54 logements et 10 logements seront construits et accessibles par l'accession sociale et le locatif libre ; le groupe scolaire et l'ALSH Cœur de Mômes seront requalifiés et la cantine scolaire fera l'objet d'une déconstruction/reconstruction, 9 voiries seront rénovées ou créée, le parc de la Grenouillère sera réaménagé pour une surface de 28 807 m², soit un total d'espaces publics rénovés ou créés de 110 324 m², les monuments historiques du secteur Rue Louis Prache seront requalifiés, l'ensemble des squares va être rénovés et les aires de jeux seront traitées au cas par cas.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS GENERAUX ET OBJECTIFS SPECIFIQUES LIES AU NPNRU

1/ LES OBJECTIFS GENERAUX DE LA GUP

Les objectifs généraux retenus par les signataires de la présente convention pour la GUP sont :

- Avoir une meilleure coordination et mobilisation des partenaires avec une mise en œuvre d'actions complémentaires et cohérentes,
- Assurer une qualité et une continuité de service aux habitants,
- Améliorer et coordonner les actions de chaque partenaire dans l'entretien des espaces extérieurs,
- Améliorer la tenue des espaces collectifs et résidentiels, intérieurs comme extérieurs (propreté, entretien et maintenance courante), en particulier les tours d'échelle des bâtiments, notamment en clarifiant les responsabilités de gestion des espaces extérieurs pour faciliter entre partenaires, les ajustements et transferts de gestion souhaitables,
- Assurer une gestion optimale des épaves et voitures-ventouses,
- Assurer la pérennité des aires de jeux (équipements, remplacements et entretien des espaces),
- Améliorer la procédure d'enlèvement des graffitis,
- Elaborer et mettre en œuvre des procédures coordonnées pour répondre aux faits d'insécurité et aux sollicitations de la population afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie tout en assurant la sécurité des biens et des personnes.

2/ LES OBJECTIFS SPECIFIQUES LIES AUX QUARTIERS EN RENOUVELLEMENT URBAIN

Les objectifs spécifiques liés aux quartiers Argentine et Saint-Lucien, concernés par le NPNRU retenus par les signataires de la présente convention pour la gestion urbaine de proximité sont :

- Améliorer la gestion du cadre de vie sur les quartiers dans l'attente, en accompagnement du NPRU, pour pérenniser les investissements déjà réalisés ou futurs,
- Adapter la gestion des déchets aux travaux liés au projet de renouvellement urbain : ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants, dépôts sauvages,

- Prendre en compte les contraintes de gestion et d'usage dans l'élaboration du projet de renouvellement urbain (par exemple, prévision d'un local vélos dans tout nouveau bâtiment d'habitation, vigilance sur les questions de stockage des déchets lors des réaménagements de parties communes), prise en compte de l'utilisateur ou du résidant dans la gestion des chantiers,

- Adapter l'intervention des gestionnaires au déroulement du projet de renouvellement urbain, en adoptant une gestion différenciée en fonction des échéances :

- Pour les bâtiments déjà traités : corriger au plus vite les dysfonctionnements de gestion ou d'usages rencontrés et être réactif sur les dégradations pour pérenniser les investissements,
- Pour les espaces impactés à court ou moyen terme : adapter la gestion en période de chantier pour limiter les nuisances pour les habitants, anticiper les modalités de la gestion future des espaces transformés,
- Pour les espaces impactés à long terme : gérer l'attente,
- Pour les espaces non impactés directement par le projet urbain : apporter un soin particulier à l'entretien de ces espaces et envisager une politique de petits investissements pour éviter la « déqualification » de fait par rapport aux espaces rénovés.

- Accompagner les changements d'usage induits par la transformation des espaces, en particulier par la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation sur le respect de la propreté et une information au plus près de la population sur les modalités d'utilisation des nouveaux espaces (notamment parkings, colonnes enterrées...)

Ces objectifs, qui font l'objet des engagements mentionnés à l'article 5, sont déclinés par action et secteur dans le programme d'actions annexé à la présente convention, en complément des engagements pris au titre des conventions TFPB.

ARTICLE 4 - DISPOSITIF DE PILOTAGE ET D'ANIMATION DE LA DEMARCHE GUP

Les signataires conviennent de mettre en place les instances de pilotage et d'animation de la démarche de GUP suivantes :

1/ LES INSTANCES DE PILOTAGES ET D'ANIMATION DE LA DEMARCHE GUP

▪ Le comité de pilotage

Fréquence : 1 fois par an à la demande et autant que nécessaire

Qui	Objet de l'instance	Outils de suivi/signalements	Instance de validation
<ul style="list-style-type: none"> • Le Maire • L'adjoint de la vie urbaine et de proximité • Le conseiller délégué en charge de la GUP • Les adjoints thématiques • Les élus de quartier • Les Directeurs de Pôle concernés • La coordinatrice GUP et les agents de proximité GUP • La cheffe de projet RU • La chargée de mission RU • La directrice Politique de la ville • Les services techniques (accueil/proximité, cadre de vie et déchets, espace public, parcs et jardins) • Les bailleurs • Le Préfet • Le Délégué du Préfet • La Direction Départementale des Territoires • Les Conseils citoyens • Le comité de défense des locataires 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et arrête les modalités de fonctionnement de la démarche GUP • Bilan annuel et déclinaison de la convention GUP par quartier • Recueil des éléments de compte rendu et d'évaluation des effets de la démarche et des actions • Décide des perspectives et arbitre les questions transversales non réglées au niveau des comités GUP des quartiers et décide les perspectives d'amélioration. 	<ul style="list-style-type: none"> • Convention GUP • Plan d'actions quartier GUP • Bilan annuel par quartier et consolidation des ajustements à l'échelle de la ville • Plan d'actions/bilan TFPB • Référentiel d'évaluation GUP TFPB 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Maire • L'adjoint de la vie urbaine et de proximité • Le conseiller délégué à la charge de la GUP • Les adjoints thématiques • Les élus de quartier

▪ Les comités GUP de quartier

Fréquence : 1 fois par an / par quartier

Qui	Objet de l'instance	Outils de suivi/signalements	Instance de validation
<ul style="list-style-type: none"> Le conseiller délégué en charge de la GUP Les élus de quartier La coordinatrice de la GUP et l'agent de proximité de la GUP du quartier concerné La directrice de la politique de la ville La cheffe de projet renouvellement urbain La chargée de mission RU Les services techniques (accueil/proximité, cadre de vie et déchets, espace public, parcs et jardins) Le délégué du Préfet Les bailleurs Le conseil citoyen Le comité de défense des locataires 	<ul style="list-style-type: none"> Point sur l'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions Identification des difficultés de mise en œuvre des actions et propositions d'ajustement ou actions correctives nécessaires Articulation à l'échelle du quartier Information des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostics de terrain associant acteurs et habitants Plans d'actions GUP par quartier Tableau de bord TFPB 	<ul style="list-style-type: none"> L'adjoint de la vie urbaine et de proximité Le conseiller délégué en charge de la GUP <p><u>En lien avec</u> la coordinatrice, les agents GUP, la directrice de la politique de la ville, la cheffe de projet renouvellement urbain et les services techniques</p>

▪ Le comité de suivi interne Ville

Fréquence : 1 fois par an / à la demande et autant que nécessaire

Qui	Objet de l'instance	Outils de suivi/signalements	Instance de validation
<ul style="list-style-type: none"> La coordinatrice de la GUP Les agents de proximité GUP Les responsables de pôle concernés La directrice Politique de la ville La cheffe de projet renouvellement urbain La chargée de mission RU Les services techniques (accueil/proximité, cadre de vie et déchets, espace public, parcs et jardins) 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la démarche GUP Mise en avant / Capitalisation des bonnes pratiques Suivi des plans d'actions GUP par quartier Identification des problématiques communes à l'échelle des quartiers et recherche de solutions 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'actions GUP par quartier Suivi TFPB Référentiel d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> L'adjoint en charge de la vie urbaine et de proximité Conseiller délégué en charge de la GUP Conseiller délégué au renouvellement urbain

▪ **Des réunions thématiques**

En complément des instances de pilotage, des réunions thématiques ou de secteur pourront s'organiser en cas de besoin en associant le personnel de proximité (gardiens, agents d'entretien) et des habitants du quartier.

Ces rencontres permettent de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la démarche GUP, des mesures correctives apportées aux dysfonctionnements, à la bonne transmission de l'information.

2/. COORDINATION TECHNIQUE ET OUTILS DE LA GUP

▪ **L'équipe de la GUP**

Afin d'assurer ses engagements, la ville s'est dotée d'une équipe dédiée à la GUP rattachée à la direction de la politique de la ville et renouvellement urbain. Elle se compose :

- d'un coordinateur GUP : il coordonne et anime la démarche avec les services et les partenaires en matière de GUP, prépare et organise les instances, mobilise les partenaires et impulse des actions de sensibilisation.

- d'un agent de proximité GUP par quartier : l'agent de proximité GUP assure un travail de terrain en allant à la rencontre des habitants et des usagers, relève et signale les dysfonctionnements constatés auprès de la ville ou des bailleurs sociaux et participe activement à la démarche GUP à l'échelle de son quartier de rattachement. Il est associé par les maîtres d'ouvrage sous forme de consultation ou de temps d'échange dès en amont des opérations de travaux afin de tenir compte des usages sur les quartiers et participe aux différentes réunions de chantiers. Il assure par la suite une veille sur les projets portés par la ville et leur appropriation par les habitants.

L'équipe GUP s'enrichit également du travail réalisé par l'ensemble des acteurs locaux pour initier des actions collectives avec l'objectif de trouver des solutions durables et visibles pour l'amélioration du cadre de vie.

A cet effet, des actions de participation citoyenne et encourageant les habitants à s'impliquer dans la gestion, le développement de leur quartier pourront être proposés sur chaque quartier : opérations de nettoyage avec les habitants, sensibilisation aux gestes de tri des déchets etc. Ce travail peut notamment être réalisé avec les conseils citoyens présents sur chaque quartier de la politique de la ville.

Cette coordination technique de la GUP, et les instances qui la composent, s'appuiera sur les outils suivants :

- l'utilisation d'une procédure dématérialisée entre les services de la collectivité (applicatif métier Astech).

Cet outil permet aux agents GUP de saisir les demandes d'intervention suite à des problématiques rencontrées sur le terrain, les services concernés interviennent et clôturent les demandes,

- l'établissement de fiches (dont modèle annexé) pour les services ou partenaires ne disposant pas du logiciel Astech et qui doivent intervenir sur les dysfonctionnements signalés par les agents de proximité
- des fiches procédures sont élaborées, proposant une méthode d'intervention et de résolution de chaque dysfonctionnement,
- un programme d'actions précis sera élaboré et sera révisé annuellement en lien avec les signalements relevés lors des diagnostics en marchant annuel.

▪ **Etablissement et suivi des programmes d'actions**

○ *Le diagnostic en marchant*

La ville de Beauvais organise chaque année dans les quartiers relevant de la politique de la ville et bénéficiant du dispositif GUP des diagnostics en marchant.

Ces visites de terrain permettent aux participants (habitants, associations de quartier, bailleurs sociaux, élus, centres sociaux, animateurs de la brigade verte...) de localiser et de commenter les dysfonctionnements dans le quartier et d'émettre des suggestions.

Elles permettent de prendre en considération les préoccupations et les demandes des habitants notamment sur le nettoyage des lieux publics, le tri sélectif, l'entretien des espaces verts, l'aménagement d'espaces publics et d'espaces de jeux, la voirie, l'assainissement, l'éclairage public, le stationnement, la signalétique, l'embellissement des quartiers, la pollution, le transport urbain, la sécurité etc.

Le déroulement du diagnostic en marchant s'organise à travers une méthode d'observation sous forme de balade sur un quartier, pendant laquelle les atouts, faiblesses, problèmes ou enjeux sont discutés.

La restitution se fait sous la forme d'un compte rendu restitué à l'ensemble des participants.

Ces balades permettent de compléter le diagnostic du quartier, elles constituent le point de départ d'une démarche collective rapprochant les habitants et les institutions dans la mise en œuvre d'engagement opérationnelles sur plusieurs mois.

○ *Le programme d'actions*

Le programme d'actions est décliné annuellement quartier par quartier. Il s'appuie notamment sur les diagnostics en marchant et s'articule avec les programmes des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB ainsi que ceux du contrat de ville.

Un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions annuels listera les actions à réaliser, leur maître d'ouvrage et les délais de mise en œuvre.

Une fois par an, lors du Comité de suivi GUP de quartier, chaque maître d'ouvrage indiquera le niveau de mise en œuvre de ses actions. Le programme d'actions sera évalué et actualisé chaque année.

- *Evaluation du programme*

Elle porte sur la réalisation des objectifs, des actions proposées dans les programmes d'actions annuels et des moyens déployés pour réaliser ces actions.

Elle pourra également porter sur la qualité du dispositif de conduite de projet. Il s'agit d'évaluer l'adéquation entre les moyens mis en œuvre, les objectifs à atteindre et les actions réalisées.

Pour ce faire, chaque partenaire s'engage, à partir de ses propres dispositifs, à participer à une collecte de données qui permette de recenser les besoins, les réclamations des habitants, les signes de dysfonctionnement repérés pour une meilleure analyse des résultats attendus de la GUP.

Elle sera soumise au Comité de Pilotage de la GUP.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES PARTIES

1/ ENGAGEMENTS GENERAUX

Les parties signataires s'engagent :

- à mobiliser tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation des programmes d'actions annuels concrétisant la présente convention.
- par leur implication dans la durée et au sein du dispositif de suivi et de pilotage (cf. article 4), à tout mettre en œuvre pour pérenniser le partenariat inter-institutionnel qui s'est établi afin d'adapter, en permanence, la qualité des services rendus aux usagers
- en tant que maître d'ouvrage : à anticiper les enjeux de gestion et d'usage des nouveaux espaces, à maintenir la tenue des espaces durant la phase de projet et en l'attente du projet, à maîtriser la phase travaux (sécurisation des chantiers, limitation des nuisances...) et à pérenniser les investissements réalisés en assurant un rôle de veille et de suivi de la gestion des espaces ; à communiquer au coordinateur de la GUP les dates de démarrage de travaux des chantiers dont il assure la maîtrise d'ouvrage y compris ceux qui ne relèvent pas de la convention NPNRU.

2/ ENGAGEMENTS DE L'ETAT

L'Etat s'engage à soutenir et accompagner la dynamique et les actions engagées, notamment en facilitant la bonne articulation de la gestion urbaine de proximité aux différentes modalités de financement proposées :

- au titre du NPRNU Argentine et Saint-Lucien dans le cadre de la convention partenariale signée avec l'ANRU,
- au titre des conventions TFPB sur l'ensemble des quartiers relevant de la politique de la ville.

3/ ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville de Beauvais s'engage à :

- Maintenir et améliorer la tenue des espaces extérieurs publics, notamment sur les tours d'échelle des bâtiments, en lien avec les bailleurs sociaux,
- Assurer une gestion de proximité de qualité en favorisant le travail en réseau des acteurs de proximité, en informant ses partenaires des actions engagées,

- Contribuer, pour ce qui la concerne, à l'amélioration des chaînes de gestion, la gestion des véhicules épaves et ventouses, l'enlèvement des graffitis, la création et la gestion des aires de jeux,
- Maintenir et améliorer la réactivité sur le signalement des dysfonctionnements sur le quartier,
- Mettre en place et piloter le dispositif de travail partenarial pérenne articulant les actions préconisées par les différents comités et leur mise en œuvre sur les secteurs retenus ,
- Poursuivre et développer l'information auprès des habitants, des bailleurs et autres partenaires dans le cadre des dispositifs de concertation, communication et de sensibilisation,
- Proposer une à deux fois par an des actions de sensibilisation sur les quartiers concernés par la GUP et sur la thématique du cadre de vie en lien avec les partenaires,
- Faire appliquer les règles de stationnement sur les espaces conçus à cet effet sur le domaine public,
- Assurer une présence de proximité par la Police Municipale et coordonner ces interventions en matière de sécurité avec la Police Nationale.

4/ ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'engage à :

- Améliorer la gestion sur les thèmes transversaux sur le périmètre relevant principalement de sa compétence, informer ses partenaires des actions engagées : la collecte des ordures ménagères, des dépôts sauvages, des déchets verts, des encombrants, la dératisation,
- Soigner l'information et la sensibilisation des habitants sur la collecte des ordures ménagères (exemple : tri des déchets),
- Veille à la bonne mise en œuvre du NPNRU sur le territoire en tant que porteur de projet pour les quartiers Argentine et Saint Lucien.
- Sensibiliser le personnel d'entretien sur les procédures de ramassage et nettoyage

5/ ENGAGEMENTS DES BAILLEURS

Les bailleurs s'engagent à :

- Appliquer les engagements pris dans le cadre de la convention cadre portant sur l'utilisation de l'abattement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties),

- Maintenir et améliorer la tenue des parties communes des immeubles (halls, cages d'escalier, coursives, locaux communs, parkings privatifs, espaces de proximité) de leur patrimoine,
- Maintenir et améliorer la tenue des espaces extérieurs collectifs, notamment sur les tours d'échelle des bâtiments, en lien avec les services de la Ville de Beauvais,
- Assurer une gestion de proximité de qualité, favoriser le travail en réseau des acteurs de proximité, informer ses partenaires des actions engagées,
- Contribuer, pour ce qui les concerne, à l'amélioration des chaînes de gestion (chaîne propreté ou gestion des déchets, chaîne de gestion des épaves...),
- Soigner l'information et la sensibilisation des habitants sur les modalités d'utilisation des espaces rénovés pour accompagner les changements d'usage,
- Faire appliquer les règles de stationnement sur les espaces conçus à cet effet dans le domaine privé,
- Assurer la sécurité des espaces privés collectifs et sécuriser l'accès des bâtiments (halls d'immeuble),
- Participer à des actions de sensibilisation sur les quartiers concernés par la GUP et sur la thématique du cadre de vie en lien avec la ville de Beauvais et les acteurs de quartier,
- Participer, dans la mesure du possible, à la résolution des difficultés signalées par le biais de réponses concertées et coordonnées.

ARTICLE 6 - IMPLICATION DES HABITANTS

Associer les habitants apparaît comme une condition indispensable pour la réussite d'un projet d'amélioration de la qualité de service rendu. Elle permet à la fois d'adapter les prestations aux attentes des habitants, mais aussi de sensibiliser les résidents à leur cadre de vie.

Les signataires ont la volonté de saisir l'opportunité de la GUP pour développer l'implication des habitants par :

- une information de qualité sur leurs engagements dans l'amélioration de la gestion urbaine (la présente convention et son programme d'actions), les bilans et les évaluations auxquels ils donnent lieu,
- la participation des conseils citoyens composés d'habitants et d'acteurs de quartier, au comité de pilotage GUP, aux comités de suivi GUP et aux diagnostics en marchant,
- la mise en place ou le soutien de projets participatifs et encourageant les habitants au respect du cadre de vie,
- l'organisation d'instances spécifiques dans le cadre du NPNRU Argentine et Saint-Lucien (comités de suivi et de médiation, réunions de concertation avec les habitants en amont des opérations de travaux afin de recueillir les observations et de les informer sur la nature des travaux et le calendrier de l'opération).

ARTICLE 7 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans soit jusque fin 2025. Elle pourra être modifiée et/ou faire l'objet d'une prolongation par voie d'avenant.

Fait à Beauvais, le 10 décembre 2021

SIGNATAIRES

Beauvais, le 27 Janvier 2022

En présence de Madame Nadia HAI,
Ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et
des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville

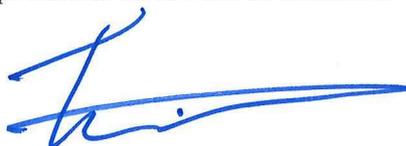


*Le Secrétaire Général de la
Préfecture de l'Oise*



Sébastien LIME

*La Conseillère Déléguée
en charge de la gestion urbaine
de proximité de la Ville de Beauvais*



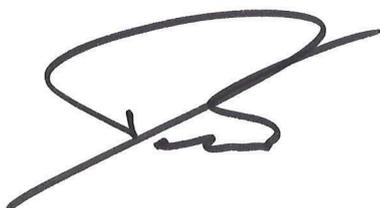
Farida TIMMERMAN

*La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Beauvaisis*



Caroline CAYEUX

*Le Directeur Général
de l'OPAC de l'Oise*



Vincent PERONNAUD

*Le Directeur d'Agence
de Beauvais de CLESENCE*



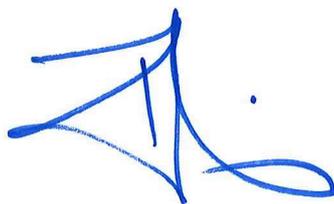
Gael TAINÉ

*Le Directeur Général
de la SA HLM de l'Oise*



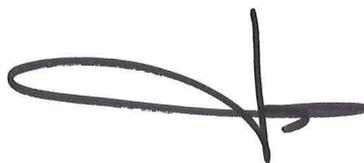
Edouard DUROYON

*Le Directeur Général
De la SA HLM DU BEAUVAISIS*



Pierre FERLIN

*Le Directeur Territorial
des Hauts-de-France d'ADOMA*



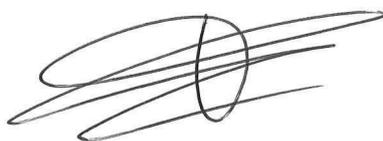
Nicolas DUSART

*Le Directeur Inter-Régional
d'Ile de France De CDC HABITAT*



Eric DUBERTRAND

*Le Directeur Territorial Grand Ouesi
De 1001 VIES HABITAT*



Myriam BERTRAND